Année scolaire 2026-2027

Fiche horaire de circuit

Car n° 533 - Circuit : 533SMER1215

Validité : 26/08/2026 au 21/08/2027 **Sens :** Retour **Niveau :** Secondaire

Circule : Mercredi

Nom de l'arrêt	Commune	Horaire
ETAB: COLL LES SABLES D'OR	THOUARE-SUR-LOIRE	12:25
BEAULIEU	THOUARE-SUR-LOIRE	12:28
JAUNEAU	THOUARE-SUR-LOIRE	12:29
CIRCUIT DU VALLON	THOUARE-SUR-LOIRE	12:30
L'EBEAUPIN	THOUARE-SUR-LOIRE	12:33
ROUTE DU CHÊNE VERT	THOUARE-SUR-LOIRE	12:34
CHEMIN NANTAIS	CARQUEFOU	12:35
CORRESPONDANCE LA CROIX	MAUVES-SUR-LOIRE	12:40
CORRESPONDANCE LA CROIX	MAUVES-SUR-LOIRE	12:40
ROUALLAND	MAUVES-SUR-LOIRE	12:47
BORDERIE	MAUVES-SUR-LOIRE	12:49
LA HAIE	MAUVES-SUR-LOIRE	12:50
ROUILLÉE	MAUVES-SUR-LOIRE	12:51
LE PAS RICHE	MAUVES-SUR-LOIRE	12:52
PLESSIS	MAUVES-SUR-LOIRE	12:53
BARETTES	MAUVES-SUR-LOIRE	12:54
GRANDE NOE	MAUVES-SUR-LOIRE	12:58
LONGCHAMP	MAUVES-SUR-LOIRE	12:59
PILLIERS	MAUVES-SUR-LOIRE	13:00
MORTIER	MAUVES SUR LOIRE	13:02
LANDE EPINETTES	MAUVES-SUR-LOIRE	13:03
PIECE DE LA LANDE	MAUVES-SUR-LOIRE	13:04
DAVIÈRE EST	MAUVES-SUR-LOIRE	13:05
FOSSE GARREAU	MAUVES-SUR-LOIRE	13:06
BOUCHETIÈRE	MAUVES-SUR-LOIRE	13:07

Par précaution, les élèves doivent se présenter avant l'horaire de passage du véhicule. En cas de retard du car, un second véhicule effectuera généralement le circuit dans les 30 minutes qui suivent, afin de s'assurer qu'aucun enfant ne reste aux arrêts - La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.

Année scolaire 2026-2027

DAVIÈRE OUEST	MAUVES-SUR-LOIRE	13:08
MÉNORTIÈRE	MAUVES-SUR-LOIRE	13:09
DROUILLAIS	MAUVES-SUR-LOIRE	13:10
MALORIÈRE	MAUVES-SUR-LOIRE	13:11
DUELLIÈRE	MAUVES-SUR-LOIRE	13:12
ROUAUDERIE	MAUVES-SUR-LOIRE	13:13
LES LANDES	MAUVES-SUR-LOIRE	13:15
MOULIN DU BOIS	MAUVES-SUR-LOIRE	13:16

Par précaution, les élèves doivent se présenter avant l'horaire de passage du véhicule. En cas de retard du car, un second véhicule effectuera généralement le circuit dans les 30 minutes qui suivent, afin de s'assurer qu'aucun enfant ne reste aux arrêts - La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.